

## Communiqué de presse du 21 mai 2015

### Le latin et le grec à la trappe : Najat Vallaud-Belkacem décrète et signe !

Alors même que les grilles horaires du collège unique garantissaient jusqu'ici aux élèves de milieux défavorisés d'avoir accès aux options de latin et de grec, le gouvernement vient de leur en retirer le droit, tout en prétendant lutter contre les inégalités. Le décret et l'arrêté qui suppriment le latin et le grec en tant que disciplines à part entière et rendent très aléatoire leur enseignement en les diluant dans des dispositifs flous ont été publiés le 19 mai comme une provocation, au moment où la Ministre annonçait paradoxalement que sa porte restait « ouverte », et au moment où commence la consultation nationale sur les programmes.

Les textes parus, semblables en tous points aux projets antérieurs, ne marquent aucune avancée, et confirment, s'il le fallait, à quel point les discours officiels et les déclarations ministérielles sont un leurre, et à quel point la suppression du latin et du grec est un objectif idéologiquement et économiquement déterminé.

Tout d'abord, en continuant à exclure les langues anciennes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ces textes officiels privent 100% des collégiens de l'accès dès la 6<sup>e</sup> aux sources latines et grecques de la langue française par le biais des programmes de français.

De plus, dans ces textes ministériels contournés aux formulations alambiquées, volontairement obscurs, on peut toujours observer que les matières « latin » et « grec » continuent d'être absentes des grilles horaires de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> (cycle 4), contrairement aux grilles horaires actuellement en vigueur.

La thématique d'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) surnommée « Langues et cultures de l'Antiquité », censée les remplacer, continue à avoir le même statut que dans les textes antérieurs. Elle a peu de chances d'exister, puisque seuls 75 % des EPI seront organisés, que les EPI sont prélevés sur les horaires des disciplines... dont ne font pas partie le latin et le grec, et qu'il faudra donc retirer des heures de français, de mathématiques ou d'histoire pour que l'EPI-LCA puisse exister effectivement. Cette thématique a peu de chances également d'être reliée explicitement aux langues anciennes, car sa définition vient d'être dissoute par les nouveaux textes : « le contenu [des EPI] est défini par chaque établissement<sup>1</sup> ». Quant à son horaire, variable (1h, 1 h 30 par semaine ?) pendant un an (au lieu de 2 à 6 h par semaine pendant 3 ans selon que le collégien étudie le latin seul, ou latin et grec), il en dit long sur le sérieux et l'approfondissement du dispositif.

Dernier point, le laborieux « enseignement de complément aux enseignements pratiques interdisciplinaires [...] qui porte sur un enseignement de langues et cultures de l'Antiquité<sup>2</sup> » – pour ne pas dire « latin » ! – continue d'être laissé aux marges et à la discrétion des établissements : son statut ne change pas. Il a peu de chances d'exister : il est lié à

<sup>1</sup> Décret 2015-544, Art. 2.

<sup>2</sup> Arrêté du 19 mai 2015, Art. 7.

l'implantation d'un EPI aléatoire et n'est pas financé. Quant au grec, soyons clairs : il est condamné à mort – le singulier de « enseignement de complément », dans ce libellé ampoulé, limite les langues anciennes au seul latin.

La publication précipitée de ces textes, cherchant à couper court à la contestation, n'entame pas notre détermination. Nous répétons que nous avons fait des propositions visant à préserver, dans la réforme, le latin et le grec comme disciplines à part entière. Nous rappelons que nous avons demandé à la Ministre et à la DGESCO des audiences qui n'ont à ce jour pas été accordées. Nous nous élevons contre les assertions mensongères répétées de la Ministre, affirmant la pérennisation du latin et du grec. Plus généralement, nous continuons à refuser une réforme du collège qui retire aux élèves 3 ou 4 heures de cours disciplinaires<sup>3</sup>, dont des heures de français, pour les remplacer par des dispositifs non régulés, et laisse aux établissements une marge d'autonomie dont chacun sait qu'elle est toujours le refuge des privilèges, le nid des inégalités, et le lit de l'enseignement privé. Cette réforme, loin d'être démocratique, renforce au contraire les avantages des « héritiers ».

APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires) [www.apfla-cpl.com](http://www.apfla-cpl.com)

APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur) [www.aplaes.org](http://www.aplaes.org)

APLettres (Association des Professeurs de Lettres) [www.aplettres.org](http://www.aplettres.org)

CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes) [www.cnarela.fr](http://www.cnarela.fr)

SEL (Sauvegarde des Enseignements Littéraires) [www.sel.asso.fr](http://www.sel.asso.fr)

SLL (Sauver Les Lettres) [www.sauv.net](http://www.sauv.net)

---

<sup>3</sup> On remarquera à ce propos qu'Antoine Prost, prompt à dénoncer un « Munich pédagogique » (*Le Monde* du 29 mai 2008) quand Xavier Darcos supprimait 2 heures par semaine en primaire, se garde bien de le faire quand Najat Vallaud-Belkacem supprime le double d'heures disciplinaires au collège.